



Mairie de
Roissy-en-France

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ESCALE



Année 2020/2021

SOMMAIRE

Préambule

I Textes de références

II Projet Éducatif du Service Jeunesse

A/ Missions

B/ Objectifs Educatifs

III Modalités d'accueil

A/ Présentation

B/ Type de structure et situation géographique

C/ Aménagement et possibilités sur la structure

D/ Environnement

E/ Jours et horaires d'ouverture

F/ Public accueilli

G/ Analyse des besoins dominants

H/ Moyens financiers

I/ Moyens matériels

IV Choix pédagogiques

A/ Objectifs généraux

B/ Objectifs opérationnels

V Choix de fonctionnement

A/ Equipe d'animation

B/ Personnel technique

C/ Intervenants extérieurs

D/ Journée type

E/ Règles de vie

F/ Fonctionnement de l'équipe

VI Modalités, critères d'évaluation

D/ Bilans avec les jeunes

E/ Bilans en équipe

VII Projet d'animation

Préambule

La volonté municipale étant de développer le bien-vivre ensemble, les élus se doivent dans la mise en œuvre de leur action éducative de définir un cadre commun qui garantit le respect de tous. Pour cela, les équipes de la Coordination Pédagogique, celles de l'Observatoire de la Réussite Scolaire et de la Socialisation, comme celles de l'ensemble des services publics communaux, œuvrent dans le respect de la **Charte de la laïcité** et la **Charte de la convivialité citoyenneté**.

A ce titre, la municipalité rappelle l'introduction du guide *Laïcité et collectivités locales* : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

La laïcité est une valeur républicaine qui rassemble les femmes et les hommes qui, qu'elles que soient leurs appartenances religieuses ou philosophiques sont libres et égaux de droit.

La laïcité repose sur la séparation des Eglises et de l'Etat, ce qui implique que les religions ne s'immiscent pas dans le fonctionnement des pouvoirs publics et que les pouvoirs publics ne s'ingèrent pas dans le fonctionnement des institutions religieuses.

La laïcité ne place aucune opinion au-dessus des autres et permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans la limite de l'ordre public.

La laïcité, parce qu'elle est une des conditions fondamentales du vivre ensemble, requiert une lutte constante contre toutes les discriminations. Tout agent d'une administration publique, ou du gestionnaire d'un service public a un devoir de stricte neutralité. »¹

De ce fait, « Le fonctionnement des structures socio-éducatives et le projet éducatif de l'équipe accueillante, qui constituent la base de la prise en charge des enfants, sont portés à la connaissance et acceptés par les familles. Ils ne doivent pas être perturbés ou remis en cause par des revendications à caractère religieux. »²

Les projets pédagogiques de chaque structure sont issus du Projet Educatif Territorial et du Projet Educatif de la Coordination Pédagogique dont l'élaboration est coordonnée par l'Observatoire de la Réussite Scolaire et de la Socialisation. Ceux-ci définissent les axes politiques municipaux et contractualisent le partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire.

Ils définissent les **axes politiques municipaux** suivants:

- **En termes de Responsabilisation** : Prise en charge de soi-même et de l'intérêt commun
- **En termes d'Apprentissage** : S'adapter au public et à ses besoins en tenant compte de l'apprentissage ludique (ce qui n'exclut pas la performance).
- **En termes de Communication** : Transversalité entre les services
- **En termes d'Education** : Apprentissage des normes et des valeurs fondamentales.

¹ Guide « laïcité et collectivités locales » - Charte de principes, éd. Observatoire de la Laïcité, p.1

² Guide « Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives », introduction, éd. Observatoire de la Laïcité

Ils répondent également aux **objectifs éducatifs municipaux** suivants :

- Respecter les différents temps de l'enfant en proposant des activités appropriées
- Sensibiliser l'enfant aux valeurs de l'engagement et de la responsabilité citoyenne
- Développer la socialisation de l'enfant en encourageant l'entraide mutuelle
- Permettre aux enfants d'acquérir les règles de vie en collectivité par le respect de soi et d'autrui, des locaux et du matériel
- Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement
- Développer l'envie du jeu et non la consommation
- Développer les champs socioculturels et sportifs de l'enfant à travers la découverte et la pratique d'activités nouvelles
- Travailler en cohérence avec les différents partenaires éducatifs (enseignants, éducateurs, parents...)

Enfin, ils précisent **les 4 points fondamentaux de la charte de la Convivialité Citoyenne** et les valeurs inhérentes au « Bien vivre ensemble » que les structures cherchent à transmettre au public, à savoir :

- Respecter les règles de la vie en société
- Respecter les personnes, les règles de politesse
- Respecter les lieux et matériel mis à disposition
- Respecter les règles de sécurité de biens et des hommes.

« Apprendre les règles est fondamental pour évoluer dans notre société, les appliquer permet à tous de savoir mieux vivre ensemble. » (Extrait de la Charte de la Convivialité Citoyenne)

Les projets pédagogiques, propres à chaque structure, découlent des projets éducatifs. Ils sont élaborés et mis en œuvre par les équipes en fonction des besoins et des spécificités des publics.

I - Textes de références

A. Textes juridiques

➤ Le régime de la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels, et des loisirs fait l'objet d'une réglementation régit par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

-Code de l'action sociale et familiale

➤ Toute activité de restauration est soumise à la réglementation relative à la restauration collective dès lors que le nombre de repas préparés est supérieur à 7 mineurs.

La réglementation européenne établit les principes généraux et détermine les procédures relatives à la sécurité et à l'hygiène des denrées alimentaires.

➤ Toute activité organisée dans le cadre du service public doit respecter le principe de laïcité. Des guides sont édités par l'Observatoire de la laïcité pour en clarifier la mise en œuvre :

-«Laïcité et collectivités locales »

-« Laïcité et gestion des faits religieux dans les structures socio-éducatives »

B. Textes Municipaux

➤Projet éducatif territorial

➤Projet éducatif de la coordination pédagogique

➤Charte de la convivialité citoyenne

➤ Projet pédagogique

➤Règlement intérieur propre à chaque structure

II Projet éducatif du Service Jeunesse

Le projet politique assigné au Service Jeunesse est le suivant :

« Un Service Jeunesse au service de tous les jeunes et de tous les parents. »

Le Service Jeunesse intègre toutes les actions menées en direction des jeunes de 11 à 25 ans.

A/ Les missions

Dans le cadre de ses missions, le Service Jeunesse :

- Gère une structure de loisirs pour les adolescents de 11 à 17 ans. Cette structure bénéficie d'une habilitation Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredis, samedis et vacances scolaires) accordé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Accompagne les projets individuels ou collectifs des jeunes,
- Propose du soutien scolaire aux collégiens et lycéens de 2nde,
- Développe des actions collectives et citoyennes,
- Informe et/ou oriente les jeunes ou leurs familles en fonction de leurs besoins

B/ Objectifs Educatifs

Les objectifs assignés au Service Jeunesse sont les suivants :

- Offrir un accès collectif aux loisirs,
- Développer des moyens permettant d'ouvrir les loisirs à toujours plus de jeunes roisséens,
- Favoriser l'implication des jeunes dans l'organisation et la réalisation de leurs loisirs,
- Etre porteur et facilitateur du message de la convivialité citoyenne,
- Accueillir et écouter les jeunes dans un lieu spécifique,
- Proposer une information aux jeunes qui soit riche, variée et adaptée à leurs besoins en termes d'étude, d'emploi, de logement, de sujets d'actualité...
- Orienter les jeunes sur les structures adaptées à leurs problématiques,
- Etre un lieu d'accueil et d'échange avec les parents,
- Développer des actions positives permettant de transmettre des valeurs et de mettre en place des actes de prévention en amont des difficultés pouvant être rencontrées par les jeunes,
- Développer et mettre en place des actions de solidarité à échelle locale et/ou plus générale,
- Favoriser les temps permettant aux jeunes de réfléchir et/ou de réaliser des actions sur des thèmes spécifiques à l'image des Jeunes Vaillants.

III Modalités d'accueil

A/ Présentation

Pour répondre aux besoins des jeunes et des familles, la commune de Roissy-en-France a mis en place une structure d'accueil et d'animation pour les jeunes roisséens âgés de 11 à 17 ans.

B/ Type de structure et situation géographique

La structure est un établissement de type A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) dénommée l'Escale, habilitée par la D.D.C.S Elle se situe à l'adresse suivante :

12 rue Jean Moulin
95700 Roissy-en-France
Tel : 01.34.29.52.27

C/ Aménagement

La structure est aménagée de plain-pied, aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) et comprend :

- 1 grande salle polyvalente avec possibilité de cloisonnement en 3 salles indépendantes
- 1 salle d'activité manuelle
- 1 cuisine pédagogique
- 1 studio de musique
- 1 salle d'informations jeunesse/famille
- 2 bureaux : direction administrative et équipe d'animation
- Sanitaires (WC fille, WC garçon, douche)
- 1 espace extérieur

D/ Environnement

La commune permet à la structure de bénéficier de l'ensemble des équipements sportifs et culturels du village. A savoir :

- Complexe sportif
- Terrains de sports extérieurs : basket, foot
- Courts de tennis
- Dojo
- Centre culturel
- Médiathèque

La piscine intercommunale est également accessible, sur réservation préalable.

La restauration est assurée par le restaurant scolaire municipal du lundi au vendredi exclusivement pendant les périodes de vacances scolaires, sauf pendant les vacances de Noël.

E/ Jours et horaires d'ouverture

- Pendant les périodes scolaires :

L'Escale est ouverte le mercredi et le samedi de 14h00 à 19h00.

- Pendant les vacances scolaires :

L'Escale est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00.

F/ Public accueilli

L'Escale est ouverte à tous les jeunes roisséens âgés de 11 ans (révolus) à 17 ans.

Au sein du public accueilli, on distinguera deux tranches d'âge. A savoir :

- ✓ 11 à 14 ans
- ✓ 15 à 17 ans

La capacité d'accueil maximale a été fixée par décision de la D.D.C.S. et de la commission de sécurité à 40 jeunes.

G/ Analyse des besoins dominants

- Une demande des parents quant aux loisirs et à l'encadrement de leurs enfants hors temps scolaire ;
- Une demande des jeunes de leur procurer un lieu d'accueil, de loisirs, de rencontres, d'écoute et d'échanges ;
- Un besoin des jeunes de découverte et d'ouverture sur le monde.
- Une volonté municipale de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la commune et de vivre l'expérience de projets collectifs et citoyens ;

H/ Moyens financiers

Un budget prévisionnel est établi par la direction en fonction des besoins, des projets et des objectifs de l'année. Il est validé par le conseil municipal.

I/ Moyens matériels

L'escale bénéficie de locaux et de matériel (petit équipement, matériel pédagogique...) définis en fonction de ses besoins.

Des acquisitions matérielles sont réalisées en fonction des projets de l'année.

IV Choix pédagogiques

A/ Objectifs généraux et opérationnels

Objectifs généraux	Favoriser la mise en place ou la participation aux actions qui permettent aux jeunes de devenir acteur de la structure et du service jeunesse			
Objectifs Opérationnels	<p>Mettre en œuvre un projet qui répond aux besoins des jeunes et des familles</p> <p>-Diagnostiquer les besoins des jeunes et des familles</p> <p>-Développer des actions en lien avec les besoins identifiés et les évaluer</p> <p>-S'adapter aux évolutions du public</p>	<p>Amener les jeunes à s'interroger et à trouver leur place dans tous les domaines de leur vie</p> <p>-Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs</p> <p>-Favoriser l'implication des jeunes dans la vie du village</p> <p>-Développer les partenariats avec les services municipaux et les associations</p>	<p>Promouvoir le jeune et l'action du jeune</p> <p>-Favoriser les actions visant la responsabilité et l'autonomie des jeunes</p> <p>-Initier des expériences favorisant l'ouverture et la découverte</p> <p>-Donner des outils aux jeunes leur permettant de faire des choix éclairés</p>	<p>-Médiatiser l'action des jeunes</p> <p>-Véhiculer une image positive des initiatives des jeunes</p> <p>-Sensibiliser, accompagner et encourager les jeunes dans leurs prises de décisions</p>
Moyens	<p>-Identifier les jeunes à partir de la base de données et aller à leur rencontre</p> <p>-Réaliser un questionnaire pour évaluer l'action existante et identifier les besoins des jeunes et des parents</p> <p>-Proposer un projet qui tienne compte des attentes des jeunes et des familles</p> <p>-Aller à la rencontre des jeunes pour promouvoir l'action de l'Escale</p> <p>-Créer un lien avec les familles par le biais de projets organisés et mis en œuvre par les jeunes</p>	<p>-Impliquer les jeunes dans la réalisation de la programmation (animation, manifestation...)</p> <p>-Penser avec les jeunes un projet d'aménagement favorisant leur appropriation des lieux</p> <p>-Développer des projets de partenariat et mettre en place des passerelles entre les jeunes et les structures municipales</p>	<p>-Initier des animations ou des projets qui permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux domaines ou de nouvelles activités</p> <p>-Proposer des dispositifs qui permettent de soutenir la prise d'initiative l'entrepreneuriat et la responsabilisation des jeunes</p> <p>-Développer des actions de prévention (en matière de santé...)</p>	<p>-Développer des projets ou des dispositifs qui permettent d'utiliser et mettre en valeur les compétences des jeunes</p> <p>-Développer des actions de communication par les jeunes et pour les jeunes</p>

V Choix de fonctionnement

A/ L'équipe d'animation

L'équipe d'animation a été recrutée en fonction des qualifications et des compétences de chacun et selon un profil de poste établi préalablement.

- Un directeur BAFD
- Une animatrice diplômée B.P.J.E.P.S.
- Des animateurs vacataires

B/ Le personnel technique

↳ L'ensemble du personnel technique est salarié par la commune.

↳ Le personnel d'entretien intervient toute l'année du lundi au vendredi.

↳ Le personnel de restauration prépare les repas et intervient pendant le service au sein du restaurant scolaire.

C/ Les intervenants extérieurs

Lors de projets ponctuels ou lors d'activités sportives réglementaires, certaines activités peuvent nécessiter des intervenants extérieurs (ex : un éducateur sportif pour l'escalade, projet hip-hop ...).

D/ Journée type

1 - Période scolaire

- ♦ L'escale est ouverte le mercredi et le samedi de 14 h 00 à 19 h 00 en accueil libre.
- ♦ L'équipe d'animation doit être disponible pour favoriser les loisirs librement choisis par les jeunes et/ ou de satisfaire leurs besoins de communication.
- ♦ L'équipe d'animation accompagne les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets/ou d'activités définis par leurs soins.

2 – Période de vacances scolaires

- ♦ L'escale est ouverte du lundi au vendredi de 09 h00 à 19 h 00 avec une alternance de temps d'accueil et d'activités.

09 h 00 – 10 h 30 :	Accueil
10 h 30 – 12 h 00 :	Activités
12 h 00 – 13 h 30 :	Temps de repas
13 h 30 – 15 h 00 :	Accueil
15 h 00 – 17 h 00 :	Activités
17 h 00 – 19 h 00 :	Accueil

- ♦ Les jeunes ont le choix de participer aux activités proposées. Toutes les inscriptions et/ou annulations doivent être au préalable acceptées par les parents.
- ♦ Les activités sont prédéfinies par l'équipe d'animation avec les jeunes, un mois avant le début de la session de vacances. Les programmes sont alors diffusés après validation des élus.
- ♦ Le repas est un temps privilégié où l'équipe d'animation sensibilise les jeunes à l'importance de l'hygiène alimentaire et pendant lequel elle favorise la communication et les échanges.
- ♦ Des sorties culturelles et sportives peuvent être organisées à la demi-journée ou à la journée dans le cadre d'une programmation ou d'un projet jeune.

E/ Règles de vie quotidienne

Les jeunes ont accès à l'Escale dès l'ouverture de la structure. Ils ont la possibilité de participer aux diverses activités organisées soit le matin (10h30 à 12h00), soit l'après-midi (15h00 à 17h00) ou encore les deux. Les jeunes inscrits ont l'obligation de rester sur la structure jusqu'à la fin de l'activité.

Les horaires des activités peuvent être modifiés en fonction des contraintes extérieures. Les parents en sont alors informés par courrier.

Les jeunes inscrits sur l'ensemble de la journée ne pourront quitter la structure pendant les temps d'accueil qu'avec l'accord écrit (sms ou mail) d'un responsable légal.

La consommation de drogue et d'alcool est strictement interdite au sein de la structure et durant toutes les activités proposées par cette dernière, sous peine de renvoi et après information aux parents.

La tenue vestimentaire de chacun doit être décente et adaptée aux diverses activités.

La municipalité se réserve le droit d'exclure tout jeune, ayant une conduite inadaptée, irrespectueuse et/ ou dangereuse envers les autres ou lui-même, après information aux parents.

Les règles de vie de la structure font l'objet d'un règlement intérieur. Ce dernier est affiché dans les locaux. Il est lu et approuvé par les jeunes et par leurs parents au moment de l'inscription.

F/ Fonctionnement de l'équipe

Les rôles de chacun sont définis dans des profils de poste établis par fonction. Ils sont susceptibles d'évoluer.

Les réunions hebdomadaires permettent de faire le bilan de la semaine, de transmettre les informations, de soumettre toutes réflexions issues des observations, informations et projets qui doivent être préalablement soumis à l'équipe. Cette réunion est également un lieu de réflexion

et de recherche sur les pratiques éducatives de l'équipe et font l'objet de compte rendu hebdomadaire.

La consommation de tabac ne pourra se faire en présence des jeunes, les animateurs ayant un rôle d'exemplarité devant eux.

La tenue vestimentaire de chacun doit être décente et adaptée aux diverses activités.

Chaque membre de l'équipe doit préserver, dans ses actes et ses propos, la sécurité physique, affective et morale de chacun.

L'équipe pédagogique du service jeunesse a un rôle de :

- Animation
- Information
- Accompagnement
- Prévention
- Médiation

Pour ce faire, la démarche pédagogique utilisée est la suivante :

- ♦ Apprécier les évolutions du public par l'écoute, l'observation et l'échange. Les notes prises au fur et à mesure sont analysées, ces analyses constituant la base de tout projet.
- ♦ Identifier des problématiques propres au public et proposer des actions de prévention construites avec les jeunes.
- ♦ Soumettre l'ensemble des projets à l'équipe pour réactions et éventuellement compléments et/ ou modifications.
- ♦ Réaliser des évaluations des actions mises en œuvre avec les jeunes, avec l'équipe d'animation et avec les partenaires.

VI Modalités, critères d'évaluation

A/ Bilan avec les jeunes

Un temps de bilan collectif est organisé à chaque fin de semaine de vacances. Celui-ci a pour but de faire un point sur le fonctionnement, l'organisation, les activités... avec les jeunes. Il permet à l'équipe d'animation de réajuster ses actions en fonction du contexte et du public fréquentant la structure sur la session de vacances.

Un bilan de fin de vacances est organisé avec les jeunes à la fin de chaque session permettant de faire un point sur le déroulement des vacances et d'envisager la programmation des vacances suivantes.

B/ Bilan d'équipe

Un bilan de fin de vacances est organisé lors de la réunion de service à la fin de chaque session de vacances. Celui-ci est réalisé en tenant compte des bilans des jeunes. Il permet de réaliser une analyse critique sur le déroulement des vacances et d'envisager les perspectives d'avenir.

Un temps de bilan individuel est réalisé avec le directeur à chaque fin de vacances. Celui-ci permet au directeur de faire le point avec chaque membre de l'équipe sur ses atouts et ses difficultés. Il permet aussi d'évaluer les objectifs et de fixer ceux de la semaine à venir. Ce temps permet un dialogue privilégié entre l'animateur et le directeur et permet au directeur d'effectuer un accompagnement de l'animateur en tenant compte de ses besoins.

VII Projet d'animation

L'équipe d'animation oriente ses activités autour de la thématique de la Coordination Pédagogique, à savoir : « Le numérique : tous mobilisés, tous concernés ». Pour permettre aux jeunes de travailler ce thème selon leurs centres d'intérêts et préoccupations, l'équipe du Service Jeunesse le décline au travers d'une sous thématique :

« Solidaire et engagé »

L'équipe d'animation s'efforce, tout au long de l'année, de favoriser la participation active du jeune.

Les objectifs opérationnels de l'année sont de :

- Encourager la prise d'initiative;
- Continuer d'expérimenter de nouvelles formes d'organisations visant à impliquer le jeune dans l'organisation de sa structure ou dans la mise en œuvre de projet ;
- Favoriser la créativité et l'investissement de chacun ;
- Favoriser l'éveil du jeune à l'engagement personnel et citoyen ;
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de partage et de solidarité;
- Tisser du lien avec les familles au travers des centres d'intérêts des jeunes.

Pour répondre à ces objectifs l'équipe d'animation propose la démarche pédagogique suivante :

Pendant les vacances scolaires

- Mise en place d'un planning négocié qui permettra aux jeunes d'établir avec l'équipe un planning concerté
- Reconduction du projet passerelle (CM2 – 6^{ème})
- Mise en place d'une porte ouverte pour les familles des futurs 6^{ème} courant Juin
- Mise en place de forums-débats permettant aux jeunes d'expérimenter la prise de parole et la confrontation d'idées
- Concertation des jeunes pour cibler les actions solidaire qui leur permettra de s'engager d'eux même
- Organisation par les jeunes de mini-séjours et/ou de séjours

Le rôle de l'équipe est de définir un cadre (équilibre des temps, proposition d'un panel d'activités larges et diversifiées, prises en compte des âges...) pour que les jeunes puissent faire des propositions. Ils seront ainsi acteurs de leur temps libre à partir de leurs centres d'intérêts et de leurs attentes. L'équipe sera vigilante au fait que chacun puisse s'impliquer et trouver sa place dans les propositions et dans leur mise en œuvre.

Accueil du mercredi et samedi

- Développement de projets collectifs à l'initiative des jeunes pour les jeunes (vélo, danse, mode, journalisme...)
- Mise en place de cinés-débats
- Développement d'actions de prévention par les jeunes (réseaux sociaux...) en direction d'autres jeunes, d'enfants ou des familles
- Développement de projets partenariaux,

L'objectif est de permettre aux jeunes de vivre et d'agir avec d'autres jeunes dans le cadre de projets où il peut trouver sa place.

Le rôle de l'animateur est d'accompagner le jeune et non de décider à sa place. Il s'agit donc plus précisément pour l'équipe d'animation de se fixer des objectifs de fonctionnement permettant d'accompagner les jeunes dans cette «participation active».

L'engagement doit se concrétiser dans le réel et le quotidien. Nous encouragerons donc les jeunes à être des représentants de l'esprit du Service Jeunesse, même en dehors des actions du service et donc les rendre «ambassadeurs de l'engagement responsable» : qu'ils soient des porteurs d'une envie forte de s'engager à la fois dans le tissu associatif et local que dans la société en général, en faisant d'eux des éléments moteurs, entraînant d'autres jeunes à les suivre.

Le Maire,

**L'Adjointe au maire
déléguée à la jeunesse,**

André TOULOUSE

Michèle CALIX

☞ ☞

**Le Directeur Général
des services,**

**Le Directeur Général Adjoint
en charge du secteur Jeunesse,**

Christian POCHE

Karim BENSADIA

☞ ☞

**La Responsable du
Secteur Jeunesse,**

Le Directeur de l'Escale,

Karima MERABET

Romain BOURDON